

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: 86420136.3

⑤① Int. Cl.⁴: **A 47 H 23/00**

㉔ Date de dépôt: 23.05.86

③① Priorité: 03.06.85 FR 8508822

④③ Date de publication de la demande:
10.12.86 Bulletin 86/50

⑥④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL

⑦① Demandeur: **LINDER S.A.**
Route de Cherblanc
F-42780 Violay, Loire(FR)

⑦② Inventeur: **Linder, Patrick**
Au Chevrier
F-42780 Violay Loire(FR)

⑦② Inventeur: **Stumpp, Paul**
Bussières
F-42510 Balbigny Loire(FR)

⑦④ Mandataire: **Bratel, Gérard et al,**
Cabinet GERMAIN & MAUREAU Le Britannia - Tour C 20,
boulevard E. Deruelle
F-69003 Lyon(FR)

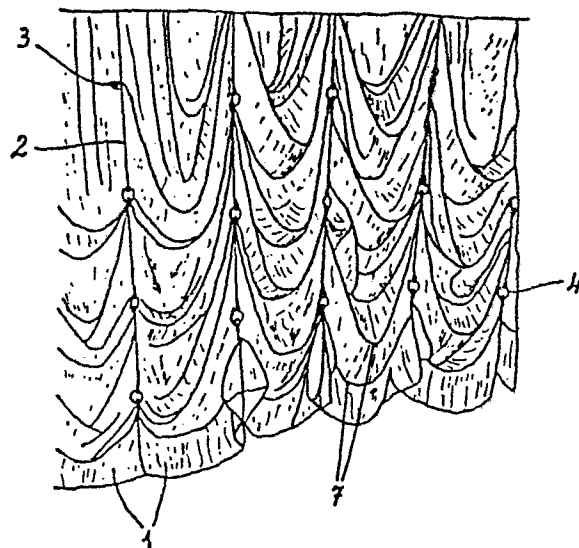
⑤④ Dispositif pour la formation d'un plissage sur un rideau ou similaire.

⑤⑦ Ce dispositif permet de former facilement, et de modifier à volonté, un plissage créant un effet de "bouillonné" ou de "ruché".

Sur une face du rideau sont fixés des oeilletons (3), qui peuvent être réunis deux à deux au moyen d'attaches mobiles (4), réalisables sous la forme d'anneaux ouvrants.

Application aux rideaux et autres articles similaires, tels que stores et tentures.

FIG.2



"Dispositif pour la formation d'un plissage sur un rideau ou similaire"

La présente invention concerne un dispositif destiné à la formation d'un plissage, plus particulièrement d'un plissage créant un effet décoratif de "bouillonné" ou de "ruché", sur un rideau ou autre article
5 similaire tel que store ou tenture.

Il existe actuellement sur le marché des stores dits "stores bouillonnés", comportant un plissage avec des plis orientés dans le sens de la largeur du store. L'effet de ruché est obtenu par le tirage de cordons verticaux passant dans des oeillets fixés, à intervalles réguliers, sur toute
10 la hauteur du store. En haut du rideau, les cordons peuvent être rendus solidaires, de telle façon qu'il suffit de tirer un seul cordon pour faire remonter le rideau par resserrement de sa partie inférieure, et obtenir ainsi l'effet désiré de ruché sur toute la largeur. Si les cordons ne sont pas solidaires mais au contraire indépendants les uns des autres, on peut
15 les tirer individuellement, par le haut ou par le bas du rideau selon le modèle, pour obtenir des ruchés d'allure variable, pouvant être concaves, convexes ou rectilignes.

Avec ce système connu, les plis sont obligatoirement obtenus par accumulation du tissu à partir du bas du rideau, ce qui limite déjà
20 fortement les effets obtenus : ceux-ci peuvent seulement consister en un plissage du rideau à sa partie inférieure, et non pas en un plissage réalisé à toute hauteur intermédiaire.

Généralement, le système ici évoqué ne permet pas de tirer le store vers le côté, mais seulement de l'escamoter en le relevant, ce qui implique une hauteur résiduelle. Pour ouvrir une fenêtre à double
25 battant devant laquelle se trouve le rideau, il faut donc qu'il existe un espace suffisant entre le haut de la fenêtre et le plafond. Cependant, lorsque les cordons se tirent vers le bas, l'ouverture du store sur le côté est possible.

Il existe, par ailleurs, un type de store bouillonné dit "vénitien", dont les fronces identiques sont cousues par une machine. Seule la longueur des bandes juxtaposées d'un tel store peut lui donner une forme d'ensemble concave, convexe ou rectiligne, forme réalisée une fois pour toutes et non modifiable. Ce genre de rideau peut être déplacé par coulissement
30 latéral, aucun mécanisme (tel que cordons) ne s'opposant à ce déplacement.

La présente invention vise à remédier aux inconvénients signalés ci-dessus, en fournissant un système de plissage pour rideaux ou similaires

qui, tout en étant d'une conception très simple et d'un emploi très facile, permet :

- de modifier facilement et à volonté l'effet de bouillonné, pour créer de nouveaux décors,

5 - d'obtenir un effet de ruché à n'importe quelle hauteur du rideau,

- de faciliter la remise à plat du rideau pour son entretien,

- de tirer le rideau sur le côté, donc de pouvoir ouvrir plus facilement les fenêtres à double battant recevant un tel rideau.

10 A cet effet, l'invention a essentiellement pour objet un dispositif pour la formation d'un plissage sur un rideau ou similaire, qui comprend d'une part des oeillets répartis sur une face du rideau et liés en permanence au rideau, et d'autre part des attaches mobiles aptes à réunir chacune, de manière non permanente et selon tout motif désiré, au moins deux
15 oeillets du rideau.

 Chaque attache permet ainsi de rapprocher et de réunir deux points du rideau, en "remontant" l'un par rapport à l'autre, et l'effet d'ensemble obtenu en choisissant judicieusement les positions des attaches est un plissage qui n'est formé ni par accumulation par le bas, ni par
20 des plis cousus comme dans les systèmes actuels. Le plissage, et plus généralement le décor recherché, devient donc réalisable à n'importe quelle hauteur, et chaque possesseur de rideau peut créer lui-même un décor, le modifier à volonté, éventuellement le supprimer entièrement grâce à la mobilité des attaches et à la possibilité de choisir librement
25 les oeillets réunis par ces attaches. Le dispositif proposé ne comportant aucun cordon, un rideau pourvu de ce dispositif peut toujours être tiré sur le côté, donc ne fait pas obstacle à l'ouverture d'une fenêtre à double battant.

 Les oeillets sont réalisables sous la forme d'anneaux métalliques
30 ou en matière plastique cousus sur le rideau, ou encore sous la forme de boucles de fil textile formées sur le rideau, d'un côté de celui-ci. Les oeillets sont avantageusement disposés à intervalles réguliers, suivant des lignes parallèles s'étendant dans le sens de la hauteur et/ou de la largeur du rideau. Dans une forme de réalisation particulière, le rideau
35 est formé de bandes de tissu parallèles, verticales et juxtaposées, réunies par des coutures, et les oeillets sont placés sur les lignes de jonction de ces bandes de tissu.

Selon une autre caractéristique, les attaches mobiles, aptes à réunir au moins deux oeillets, sont réalisées sous la forme d'anneaux ouvrants, qui en position ouverte peuvent être facilement engagés au travers de deux oeillets à réunir, et qui en position fermée réunissent les deux oeillets sans risque de séparation. On peut avantageusement
5 utiliser à cet effet des anneaux ouvrants circulaires déformables en matière plastique, dont une extrémité comporte une tête s'enclenchant élastiquement dans un logement correspondant ménagé à l'autre extrémité. D'autres formes et matières sont aussi envisageables pour la réalisation
10 des attaches mobiles.

De toute façon, l'invention sera mieux comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme particulière d'exécution de ce dispositif pour la formation d'un plissage sur un rideau ou similaire :
15 Figure 1 représente un rideau équipé de ce dispositif, mis à plat et vu du côté où se trouvent les oeillets ;

Figure 2 montre un rideau plissé selon un premier motif décoratif, vu du côté où se trouvent les oeillets et les attaches ;

Figure 3 montre un rideau plissé selon un autre motif décoratif, vu du côté opposé à celui des oeillets et des attaches ;
20

Figure 4 est une vue de détail et en coupe verticale d'un tel rideau, montrant la réunion de deux oeillets au moyen d'une attache en forme d'anneau ;

Figure 5 représente, à plus grande échelle et en position ouverte, une attache particulière réalisée sous la forme d'un anneau ouvrant.
25

La figure 1 montre, dans son ensemble, un rideau qui mis à plat possède une forme générale rectangulaire, résultant de la juxtaposition de plusieurs bandes de tissu parallèles (1), réunies par des coutures (2) qui s'étendent dans le sens de la hauteur du rideau.

Sur une face du rideau, sont fixés des oeillets constitués par de petits anneaux (3), par exemple en matière plastique. Les anneaux (3) sont cousus, à intervalles réguliers (d) sur chaque ligne de jonction (2) entre deux bandes de tissu (1) adjacentes. Ces anneaux (3) forment ainsi des alignements suivant des lignes horizontales et verticales.
30

Le dispositif selon l'invention comprend encore des attaches mobiles, réalisées sous la forme d'anneaux ouvrants (4) en matière plastique déformable, dont l'un est représenté isolé et en position ouverte,
35

sur la figure 5. Cet anneau ouvrant (4) se termine, à une extrémité, par une tête arrondie (5) prévue pour s'enclencher élastiquement dans un logement correspondant (6) ménagé à son autre extrémité.

5 Les anneaux ouvrants (4) permettent de réunir les oeillets (3) deux à deux, selon le principe illustré par la figure 4 : chaque anneau (4) est engagé, en position ouverte, au travers de deux ou plusieurs oeillets (3), consécutifs ou non, implantés sur une même ligne de jonction verticale (2) réunissant deux bandes du rideau. L'anneau (4) est ensuite fermé, pour éviter toute séparation des oeillets (3) qu'on vient de réunir.

10 En réunissant ainsi deux à deux un certain nombre d'oeillets (3) judicieusement choisis, et appartenant aux différents alignements verticaux, on crée des plis transversaux (7) réalisant un décor, comme le montre la figure 2.

15 Plus particulièrement, dans l'exemple illustré par cette figure 2, les oeillets (3) sont réunis de manière identique sur toutes les lignes verticales (2), ce qui crée un motif décoratif régulier, pouvant se répéter sur toute la largeur et sur toute la hauteur du rideau.

20 Comme le montre la figure 3, les oeillets réunis au moyen des attaches mobiles peuvent aussi être choisis de façon différente selon les lignes verticales sur lesquelles ils sont fixés, ce qui permet par exemple de donner au bord inférieur (8) du rideau une forme festonnée et une allure générale convexe, tandis que la partie supérieure du rideau n'est pas plissée.

25 On comprend aisément que le dispositif permet au possesseur du rideau de composer tout décor de son choix, ou tout simplement de reproduire un motif proposé par la fabricant du rideau. Les anneaux (4) pouvant être rouverts, tout décor peut être modifié à volonté, voire supprimé totalement ce qui facilite la remise à plat du rideau pour son entretien.

30 Ce dispositif s'applique à la formation de plis sur des rideaux, stores, tentures et autres articles similaires, placés ou non devant une fenêtre. Dans le cas d'un rideau placé devant une fenêtre à double battant, le dispositif objet de l'invention ne gêne pas le tirage du rideau sur le côté, pour dégager la fenêtre et notamment pour pouvoir l'ouvrir.

35 Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de ce dispositif pour la formation d'un plissage sur un rideau ou similaire qui a été décrite ci-dessus, à titre d'exemple ; elle en embras-

se, au contraire, toutes les variantes de réalisation et d'application respectant le même principe. C'est ainsi qu'on ne s'éloignerait pas du cadre de l'invention par des modifications de forme et de matière pour les oeillets et pour les attaches mobiles. En particulier, les oeillets peuvent
5 être soit rapportés sur le rideau, soit fixés ou formés directement au cours du tissage du rideau, en étant réalisés par exemple sous la forme de boucles de fil, et bien entendu les attaches mobiles peuvent être pourvues de tout système d'ouverture et de fermeture, avec ou sans verrouillage. Enfin, le dispositif selon l'invention est évidemment applicable
10 non seulement à des rideaux formés par des bandes juxtaposées, mais aussi à des rideaux formés par une nappe de tissu continue, sur laquelle les oeillets peuvent être fixés selon toute disposition.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif pour la formation d'un plissage, plus particulièrement d'un plissage créant un effet de "bouillonné" ou de "ruché", sur un rideau ou similaire, caractérisé en ce qu'il comprend d'une part des oeillets
5 (3) répartis sur une face du rideau et liés en permanence au rideau, et d'autre part des attaches mobiles (4) aptes à réunir chacune, de manière non permanente et selon tout motif désiré, au moins deux oeillets (3) du rideau.

2. Dispositif pour la formation d'un plissage sur un rideau ou
10 similaire selon la revendication 1, caractérisé en ce que les oeillets sont réalisés sous la forme d'anneaux (3), cousus sur le rideau, d'un côté de celui-ci.

3. Dispositif pour la formation d'un plissage sur un rideau ou similaire selon la revendication 1, caractérisé en ce que les oeillets sont
15 réalisés sous la forme de boucles de fil textile formées sur le rideau, d'un côté de celui-ci.

4. Dispositif pour la formation d'un plissage sur un rideau ou similaire selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les oeillets (3) sont disposés à intervalles réguliers (d), suivant
20 des lignes parallèles s'étendant dans le sens de la hauteur et/ou de la largeur du rideau.

5. Dispositif pour la formation d'un plissage sur un rideau ou similaire selon la revendication 4, le rideau étant formé de bandes de tissu parallèles (1), verticales et juxtaposées, réunies par des coutures
25 (2), caractérisé en ce que les oeillets (3) sont placés sur les lignes de jonction (2) de ces bandes de tissu (1).

6. Dispositif pour la formation d'un plissage sur un rideau ou similaire selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les attaches mobiles, aptes à réunir au moins deux oeillets
30 (3), sont réalisées sous la forme d'anneaux ouvrants (4).

7. Dispositif pour la formation d'un plissage sur un rideau ou similaire selon la revendication 6, caractérisé en ce que les attaches mobiles sont constituées par des anneaux ouvrants circulaires déformables (4) en matière plastique, dont une extrémité comporte une tête (5) s'enclenchant élastiquement dans un logement correspondant (6) ménagé
35 à l'autre extrémité.

FIG. 1

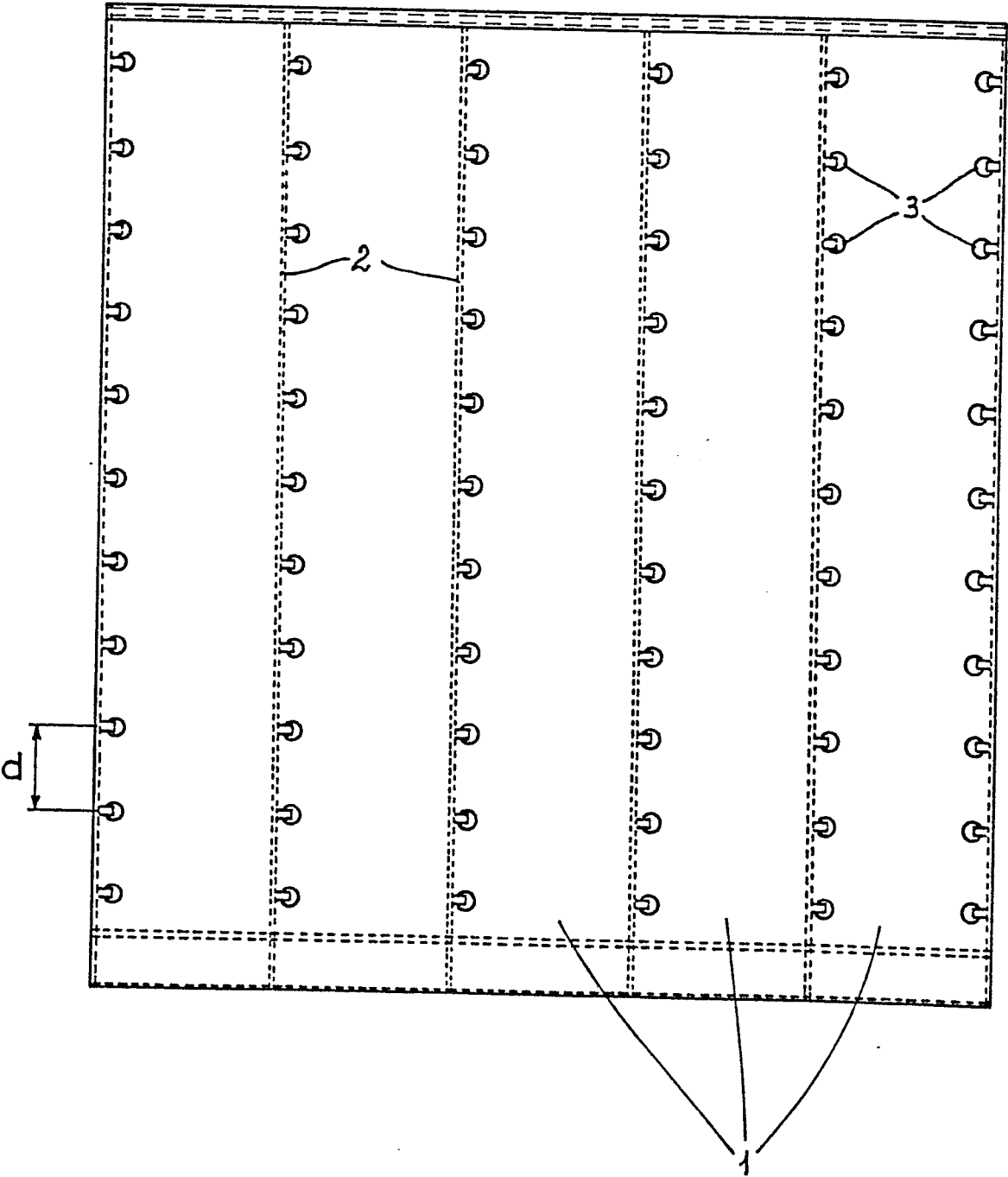


FIG. 2

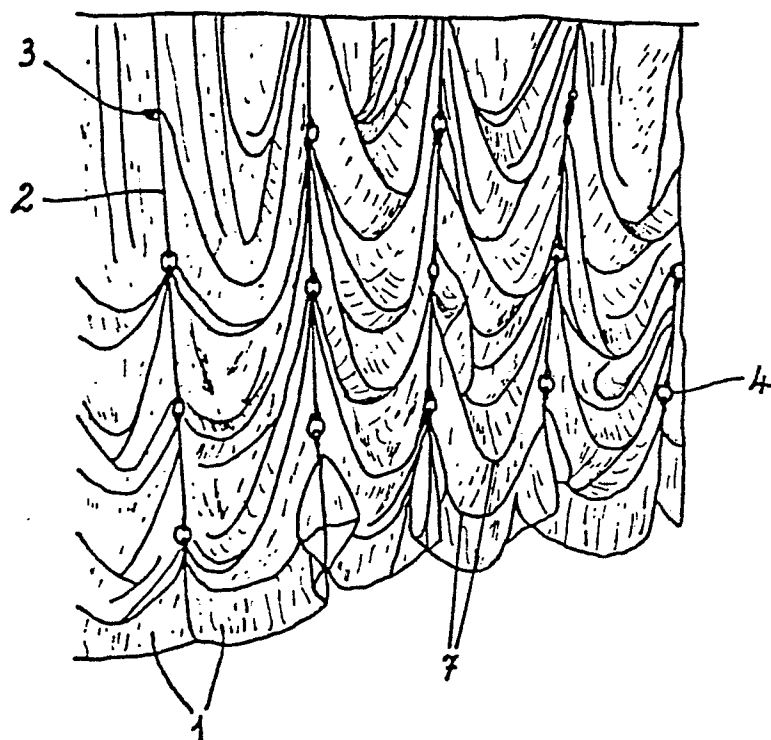


FIG. 4

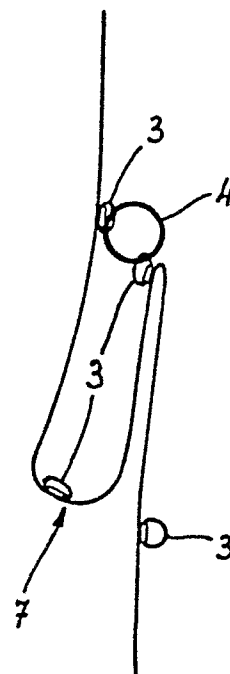


FIG. 3

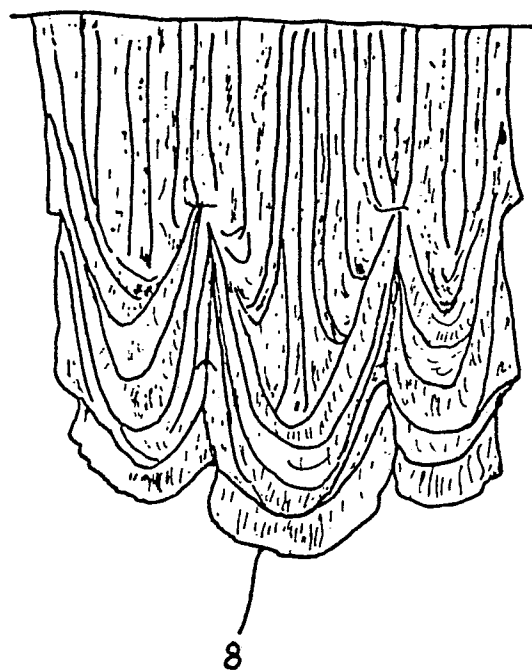
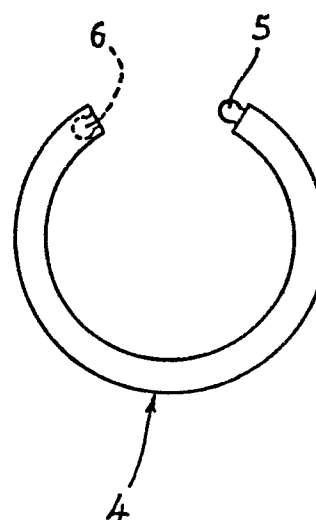


FIG. 5





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0204643

Numero de la demande

EP 86 42 0136

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
A	FR-A-2 452 573 (BULZI) * En entier *	1	A 47 H 23/00
A	FR-A-1 336 905 (STROWEIS) * Page 1, colonne 2, ligne 27 - page 2, colonne 1, ligne 20; fig- ures 1-3 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			A 47 H
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 25-07-1986	Examineur PORWOLL H.P.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille document correspondant	